

BIENVENUE À L'EPK

Enseignement Permanent
Kinésithérapie
- MONTPELLIER -

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR...

Le mot de la Direction...

Madame, Monsieur,

Nous sommes ravis d'avoir suscité votre intérêt pour l'une nos formations et nous vous remercions de votre confiance.

L'EPK (Enseignement Permanent de la Kinésithérapie) est un organisme de formation continue créé en 1973 pour répondre à la demande des anciens étudiants de l'IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) de Montpellier, nouvellement installés.

Nos valeurs ajoutées :

- Des formateurs reconnus dans leur spécificité, alliant expérience de terrain et expertise d'enseignement ;*
- Des formations sélectionnées par notre équipe pédagogique pour leur utilité en pratique courante ;*
- Un lieu de formation adapté (salles de TD, salles de TP, amphithéâtre, tables de massage électriques, vidéoprojecteurs...).*

Ce livret d'accueil a pour objectif de vous informer et faciliter ainsi vos démarches et notre collaboration.

Toute l'équipe de l'EPK et moi-même sommes heureux de vous accueillir au sein de notre institut, et restons à votre entière disposition pour vous satisfaire et répondre à vos besoins.

Nous vous souhaitons un excellent apprentissage !

Isabelle Breton

Directrice EPK



Sommaire...



I – INFORMATIONS PRATIQUES & ORIENTATION

Page 4	L'EPK en chiffres
Page 5	Informations pratiques
Page 6	Se rendre à l'EPK
Page 7	Se loger autour de l'EPK
Page 8	Se restaurer autour de l'EPK
Page 9	Se déplacer dans les locaux
Page 10	Règlement intérieur
Page 11	Consignes & sécurité

II – LES FORMATIONS: ORGANISATION & THÉMATIQUES

Page 12	Les formateurs
Page 13	Cycle de la formation
Page 14	Conditions générales de vente
Page 15	Procédure de prise en charge DPC
Page 16	Procédure de prise en charge FIFPL

Page 17	Rééducation maxillo-faciale
Page 18	Rééducation pédiatrique
Page 19	Drainage lymphatique manuel
Page 20	Rééducation des pathologies sportives
Page 21	Thérapie manuelle
Page 22	Kinésithérapie du sport
Page 23	Trigger points
Page 24	Pilates – Posturologie ortho-dynamique
Page 25	Kiné Events
Page 26	Formations des formateurs
Page 27	Validation de spécificité

III – DIVERS

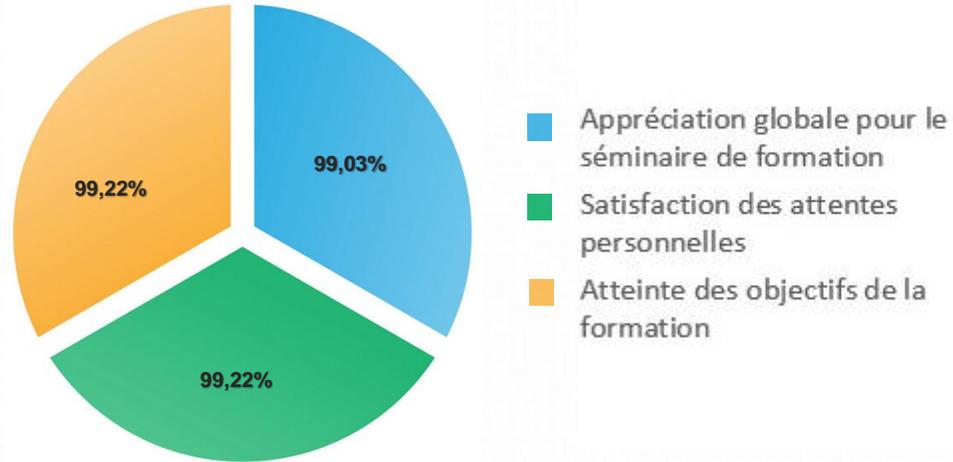
Page 28	Grille tarifaire
Page 29	Tarifs jeunes diplômés
Page 30	Internet & réseaux sociaux
Page 31	Notre démarche qualité



L'EPK en chiffres...

SATISFACTION

EVALUATION DE FIN DE FORMATION 2023/2024



Qualité de l'enseignement dispensé :

97,28% de satisfaction

2023/2024

709 stagiaires

780 heures de formations dispensées

56 sessions de formation dispensées

21 formatrices et formateurs

+ de 40 formations au catalogue de formation



100%

Taux d'obtention
Certificat de spécificité
professionnelle

Informations pratiques...

Secrétariat :

Lundi	9h - 18h
Mardi	9h - 18h
Jeudi	9h - 18h
Vendredi	9h - 18h



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : places de parking réservées, sanitaires adaptés, rampe d'accès, ascenseur, bandes antidérapantes, bandes de guidage, porte d'entrée dédiée.

De plus, une référente handicap qualifiée, veille à la bonne mise en place d'adaptations spécifiques pour les participant(e)s à nos formations, le nécessitant : aménagements de la formation et des conditions d'évaluation, accessibilités. Il a pour mission en partenariat avec le pôle handicap de l'université de Montpellier, d'identifier les besoins des participant(e)s en situation de handicap et d'aménager son parcours de formation.

Votre contact privilégié à l'IFMK/EPK :

Mme Berthelot : m.berthelot@kinemontpellier.org



Mathilde Berthelot
Référente Handicap



Adresse:

1702 rue Saint Priest - 34090 Montpellier

Téléphone: 04 99 23 23 09

Email: epk@epkmontpellier.fr

Site web: <https://www.epkmontpellier.fr>



<https://m.facebook.com/epkmontpellier>

Infos légales :

Numéro centre de Formation : 91 34 01 127 34

SIRET : 478 897 457 00030

APE : 8542 Z



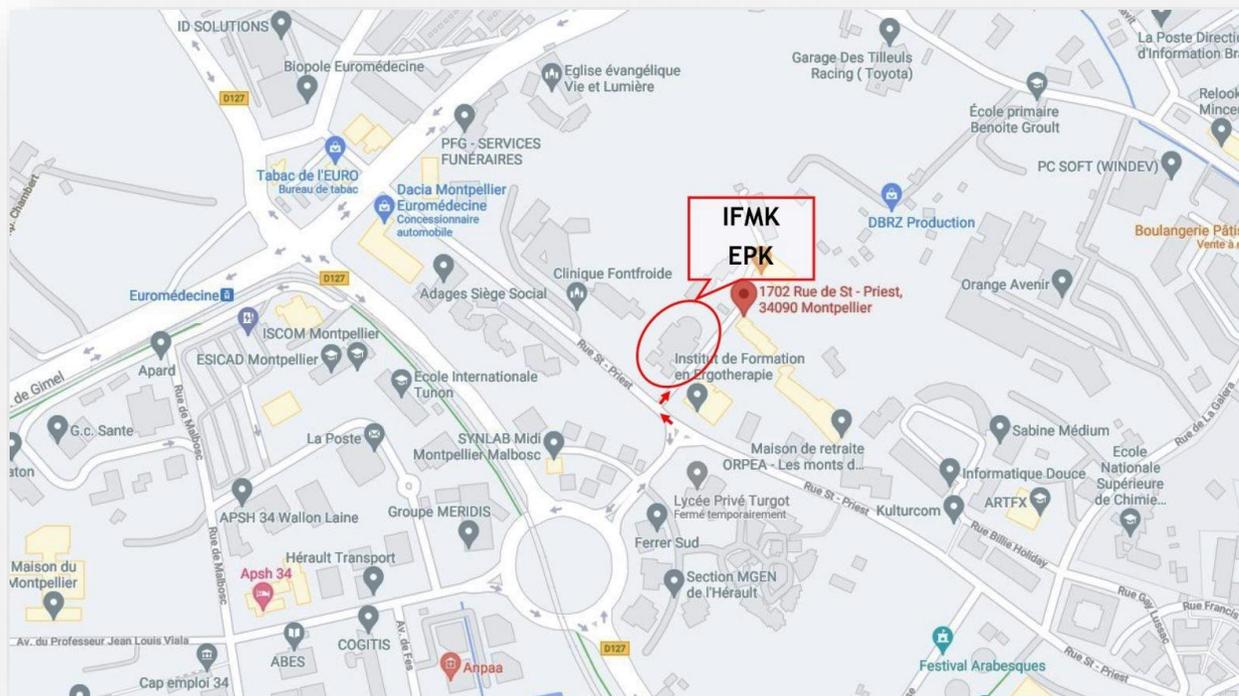
**Organismes
financeurs :**



Se rendre à l'EPK...

Nos locaux se situent au sein de l'IFMK au 1702 rue Saint Priest à Montpellier.

En véhicule (parking à disposition) :



En transport en commun :



Se restaurer autour de l'EPK...

Là Ô

1702 rue de St - Priest,
34090 Montpellier
06 86 00 24 05

Horaires :

lundi 07:30-16:30
mardi 07:30-16:30
mercredi 07:30-16:30
jeudi 07:30-16:30
vendredi 07:30-16:30
samedi Fermé
dimanche Fermé

La Belle Souad

18 avenue Aglaé Adanson,
34080 Montpellier
04 99 61 08 64

Horaires :

lundi 09:00-23:00
mardi 09:00-23:00
mercredi 09:00-23:00
jeudi 09:00-23:00
vendredi 09:00-23:00
samedi 19:00-23:00
dimanche Fermé

La Casa

C. Cal., rue Saint Charles,
34790 Grabels
09 85 05 27 26

Horaires :

lundi Fermé
mardi 09:30-15:00
mercredi 09:30-15:00
jeudi 09:30-15:00
vendredi 09:30-15:00, 19:30-22:30
samedi 09:30-15:00, 19:30-22:30
dimanche Fermé

King Donër

771 rue de Puech Villa,
34090 Montpellier

Horaires :

lundi 11:00-23:00
mardi 11:00-23:00
mercredi 11:00-23:00
jeudi 11:00-23:00
vendredi 11:00-23:00
samedi 11:00-23:00
dimanche 11:30-23:00

Le Bistrot d'Ô

178 rue de la Carrierasse,
34090 Montpellier
06 47 04 65 39

Horaires :

lundi Fermé
mardi 12:00-14:00
mercredi 12:00-14:00
jeudi 12:00-14:00
vendredi 12:00-14:00
samedi 12:00-14:00
dimanche Fermé

Le 7014 sandwich factory

1 place Pierre Waldeck-
Rousseau, 34090 Montpellier

04 11 75 15 09

Horaires :

lundi 10:00-16:00
mardi 10:00-16:00
mercredi 10:00-16:00
jeudi 10:00-16:00
vendredi 10:00-16:00
samedi Fermé
dimanche Fermé

Le Fournil de Malbosc

31 avenue Aglaé Adanson,
34080 Montpellier
04 67 59 12 14

Horaires :

lundi 06:30-20:00
mardi 06:30-20:00
mercredi 06:30-20:00
jeudi 06:30-20:00
vendredi 06:30-20:00
samedi 06:30-20:00
dimanche 06:30-20:00

Le Bistrot Trifontaine

C. Cal., 35 avenue des Orchidées,
34980 Saint Clément de Rivière
04 67 87 90 71

Horaires :

lundi 12:00-14:00
mardi 12:00-14:00
mercredi 12:00-14:00
jeudi 12:00-14:00
vendredi 12:00-14:00
samedi 12:00-14:00
dimanche Fermé

Snack Ô Chô Pizza

18 avenue Aglaé Adanson,
34080 Montpellier

04 99 61 08 64

Horaires :

lundi 08:00-14:30, 17:30-22:00
mardi 08:00-14:30, 17:30-22:00
mercredi 08:00-14:30, 17:30-22:00
jeudi 08:00-14:30, 17:30-22:00
vendredi 08:00-14:30, 17:30-22:00
samedi 17:30-22:00
dimanche 17:30-22:00

Pizza d'Ô

Adresse : 580 Rue de la Croix de
Lavit, 34090 Montpellier
04 67 52 61 45

Horaires :

lundi 11:30-13:45, 18:30-21:30
mardi 11:30-13:45, 18:30-21:30
mercredi 11:30-13:45, 18:30-21:30
jeudi 11:30-13:45, 18:30-22:00
vendredi 11:30-13:45, 18:30-22:00
samedi Fermé
dimanche 18:30-22:00

L' Italien

C. Cal., route de Ganges,
34980 Saint Clément de Rivière
09 88 43 80 14

Horaires :

lundi 10:00-14:30, 18:30-21:30
mardi 12:00-14:00, 18:30-21:30
mercredi 12:00-14:00, 18:30-21:30
jeudi 12:00-14:00, 18:30-21:30
vendredi 12:00-14:00, 18:30-21:30
samedi 12:00-14:00, 18:30-21:30
dimanche Fermé

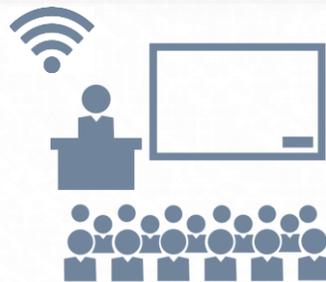
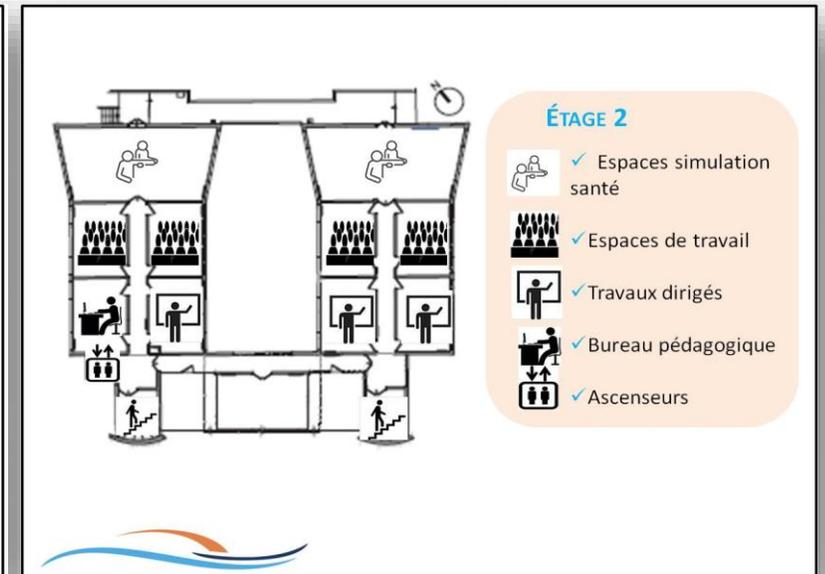
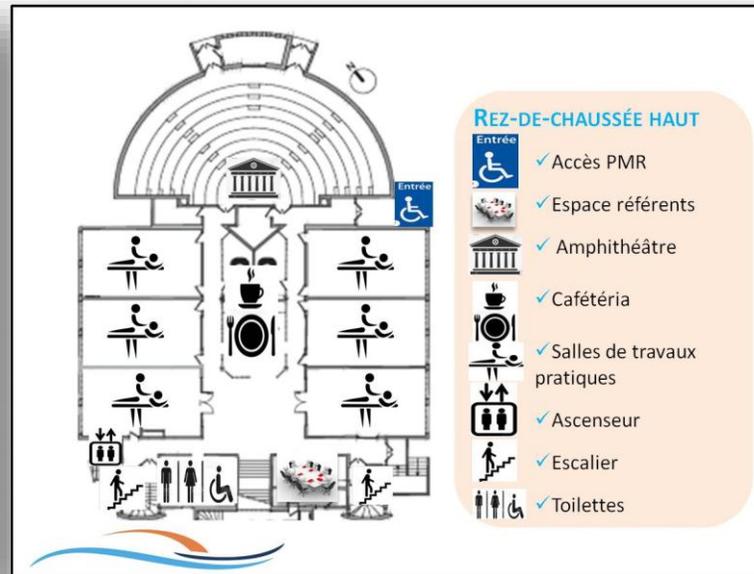
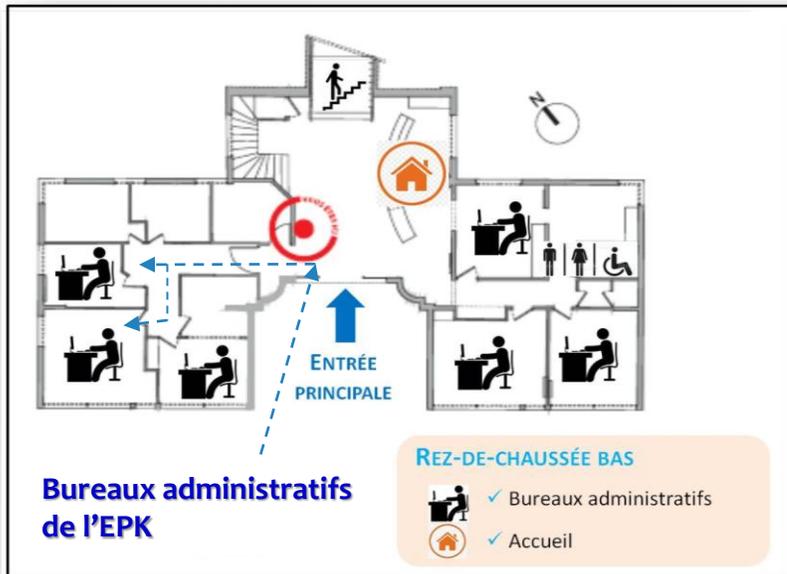
Seules les pauses café sont incluses dans le prix de la formation.

Il est nécessaire de prévoir sa pause déjeuner à l'extérieur ou en livraison.

L'institut met également à disposition une salle de restauration avec fours micro-ondes.

Se déplacer dans les locaux...

L'EPK utilise les locaux et salles situés au RDC bas, RDC haut et au 2^{ème} étage.



Règlement intérieur...

ARTICLE 1 : PERSONNEL/PUBLIC ASSUJETTI

Les dispositions du présent règlement intérieur s'appliquent :

- à l'ensemble des usagers du centre de formation, personnels et participants ;
- à toute personne présente, à quelque titre que ce soit, au sein du centre de formation (intervenants extérieurs, prestataires de service, invités...).

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout personnel/public assujetti doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Cela s'applique lors de sa présence à l'EPK et/ou tout autre lieu désigné dans le cadre des actions dispensées par l'EPK.

Un exemplaire du présent règlement est obligatoirement remis à chaque inscrit à une formation EPK lors de l'envoi de sa confirmation d'inscription, qui, après en avoir pris connaissance, est considéré comme acceptant sans réserve ces dispositions.

ARTICLE 3 : RÈGLES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Tout personnel/public assujetti doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de formation, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux participants sont celles de ce dernier règlement.

ARTICLE 4 : MAINTIEN EN BON ÉTAT DU MATÉRIEL

Tout participant à une action de formation a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Les participants sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Selon la formation suivie, les participants peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

ARTICLE 5 : UTILISATION DES MACHINES ET DU MATÉRIEL

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

ARTICLE 6 : CONSIGNE D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les visiteurs.

Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

ARTICLE 7 : ACCIDENT

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme ou son représentant.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au participant pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

ARTICLE 8 : BOISSONS ALCOOLISÉES & INTERDICTION DE FUMER

Conformément aux dispositions du code de la santé publique et du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts affectés au centre de formation (salles de cours et de travaux pratiques, couloirs, sanitaires...), de consommer de l'alcool ou de se présenter en état d'ébriété avéré sur les lieux d'enseignement.

ARTICLE 11 : HORAIRES - ABSENCE ET RETARDS - ANNULATION

Les horaires de formation sont fixés par le responsable de l'organisme de formation et le formateur, et portés à la connaissance des participants soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux participants du programme de formation. Les participants sont tenus de respecter ces horaires de formation.

Par ailleurs, les participants sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, la feuille d'émargement.

Pour toute annulation d'inscription à une formation :

- moins de 3 semaines avant la date de début de la formation : remboursement de 50% du tarif total,
- le jour même de la formation: il n'y a pas de remboursement.

Si le nombre de participants est insuffisant, l'E.P.K. se réserve le droit d'annuler une formation 15 jours avant sa date de début : remboursement intégral des frais d'inscription.

ARTICLE 12 : ACCÈS À L'ORGANISME

Sauf autorisation expresse de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation, le personnel/public assujetti ayant accès à l'organisme pour suivre leur formation ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises - destinées à être vendues au personnel ou aux participants.

ARTICLE 13 : TENUE ET COMPORTEMENT

Tout personnel/public assujetti est invité à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Il s'engage à observer les comportements en usage dans toute collectivité ainsi que les règles fixées par le formateur.

Il s'engage à respecter le devoir de réserve et de discrétion permettant la libre expression du groupe et s'impose un maximum de correction et de courtoisie vis à vis de celui-ci.

ARTICLE 14 : INFORMATION ET AFFICHAGE

La circulation de l'information se fait :

- par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet,
- par internet (mail, plateforme, site web, Facebook).

La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

ARTICLE 15 : RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS DES PARTICIPANTS

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les participants dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).

ARTICLE 16 : SANCTION

Tout manquement d'un participant à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du participant considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

soit en un avertissement ou un rappel à l'ordre;

soit en une mesure d'exclusion définitive (il est rappelé que dans la convention passée par l'organisme avec l'État ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncées ci-dessus).

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

l'employeur, lorsque le participant est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre du plan de formation en entreprise;

l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le participant est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre d'un congé de formation.

ARTICLE 17 : PROTECTION DES DONNÉES

Les participants sont conviés à donner des informations personnelles pour la gestion de leur inscription et/ou son financement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (règlement européen 2016-679-UE du 27 avril 2016), ils disposent :

- des droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles ;
- du droit de limitation du traitement de leurs données personnelles.

Pour l'exercice de ces droits ou pour toute question relative aux traitements de données, ils peuvent contacter l'EPK de Montpellier par mail à : epk@epkmontpellier.fr

Ils peuvent, le cas échéant, procéder à une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

ARTICLE 18 : CONTREFAÇON, PLAGIAT

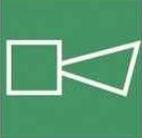
Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite (article L 122-4). Il est donc strictement interdit de prendre des photos des supports de communication et vidéos pendant une formation.

Le délit de contrefaçon peut donner lieu à une sanction disciplinaire, indépendamment de la mise en œuvre de poursuites pénales. Les articles L335-2 et L335-3 du Code de la propriété intellectuelle prévoient que la contrefaçon est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Le plagiat, selon son niveau de gravité, est une contrefaçon. L'article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle prévoit que "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Consignes & sécurité...

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

INCENDIE	ACCIDENT	ÉVACUATION
 <p>POMPIERS N° 18 GARDEZ VOTRE CALME</p>	 <p>SAMU N° 15 POMPIERS N° 18</p>	 <p>DES L'AUDITION DU SIGNAL SONORE OU SUR L'ORDRE D'UN RESPONSABLE.</p>
 <p>DÉCLENCHEZ L'ALARME LA PLUS PROCHE.</p>	 <p>PRÉCISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT : BLESSURES, BRULURES, ASPHYXIE ?</p>	 <p>DIRIGEZ VOUS VERS L'ISSUE DE SECOURS, NE REVENEZ PAS EN ARRIÈRE.</p>
 <p>ATTAQUEZ LE FEU AVEC L'EXTINCTEUR ADAPTÉ LE PLUS PROCHE.</p>	 <p>LOCALISEZ LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET LISEZ LEUR MODE D'EMPLOI.</p>	 <p>N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS.</p>
 <p>EN CAS DE FUMÉE BAISSEZ VOUS, L'AIR FRAIS EST PROCHE DU SOL.</p>	 <p>FEU DE CLASSE A : CARTONS, BOIS, PAPIERS, TISSUS.</p>	 <p>LOCALISEZ LE POINT DE RASSEMBLEMENT. GARDEZ VOTRE SANG FROID !</p>
 <p>POLICE N° 17</p>	 <p>FEU DE CLASSE B : ESSENCE, FIOUL HUILE, GRAISSE.</p>	
	 <p>FEU DE CLASSE C : BUTANE, PROPANE ÉLECTRICITÉ.</p>	

- Sorties de secours et extincteurs à tous les étages.

- Interdiction de fumer et vapoter dans tout le bâtiment. Une zone fumeur est située à l'extérieur à l'entrée de l'institut.



- Défibrillateur automatique **au RDC** haut :



Les formateurs...



Alain **Marzolf**



Bastien **Bouat**



Stéphanie **Trichot**



Emmanuelle **Philip**



François **Goyet**



Hélène **Pourquier**



Sophie **Lazaro**



Chloé **Bayol**



Matthieu **Plazolles**



Dr. Michel **Maestracci**



Thierry **Vivares**



Pr. Guillaume **Captier**



Jean-Baptiste **Cressent**



Dr. Aurélien **Jacquot**



Jean-Michel **Grand**



Maryvonne **Chardon**



Michèle **Vivares**



Olivier **Mégel**



Audrey **Galtier**



Yohan **Métais**



Isabelle **Breton**

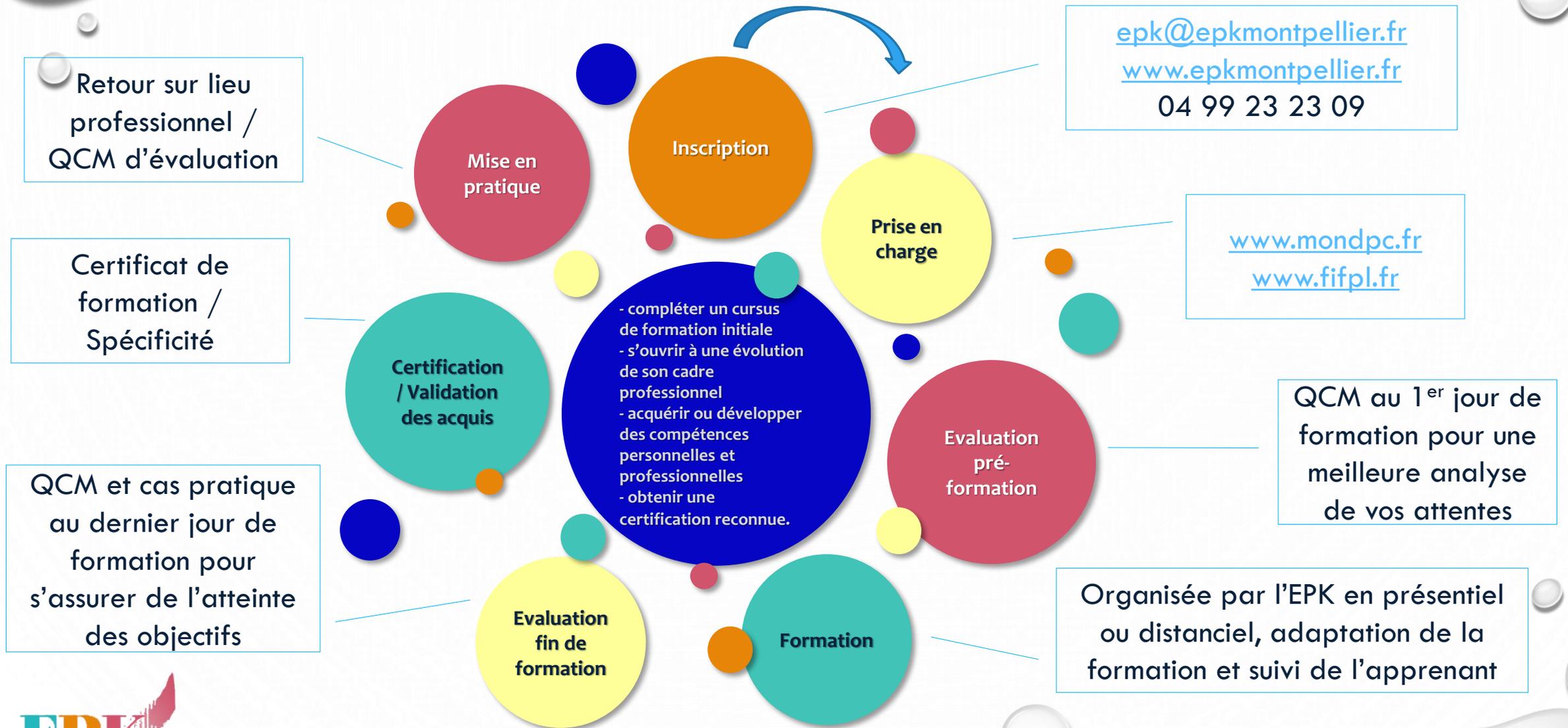


Yan **Domenech**



Dr. Fanny **Alkar**

Cycle de la formation continue...



Conditions générales de vente...

Toute inscription est enregistrée par ordre d'arrivée et doit faire l'objet d'une confirmation par courrier postal ou mail (*délai de réponse sous 48 heures maximum*).

Nos formations étant soumises à quota, la limite d'inscription est fixée à 3 semaines avant le début du stage.

Dans le cas où une session serait complète au moment de l'inscription, nous vous proposerons une inscription sur liste d'attente ou bien une pré-inscription pour une session suivante.

Le prix de la formation est indiqué en euros par personne et n'inclut pas le repas.

Une convention ou un contrat de formation professionnelle est envoyé avant le début de la session.

Un certificat de réalisation est remis à la fin de la formation accompagnée de la facture. Les paiements par chèque sont encaissés à l'issue de la formation.

Lieu de formation :

L'EPK organise ses formations au sein de l'IFMK de Montpellier (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) au 1702 rue Saint Priest dans le Parc Euromédecine à Montpellier. Certaines formations peuvent se dérouler hors de l'institut ; dans ce cas, l'adresse est communiquée dans le programme de la formation ainsi que sur la convocation.

Conditions d'annulation :

- Toute annulation doit nous être signifiée par écrit ou par mail, au plus tard 3 semaines avant le début de la session.

Au-delà de ce délai:

- moins de 3 semaines avant la date de début du stage :
remboursement 50%

- le jour même du stage : il n'y a pas de remboursement sauf dans le cas d'un impératif médical et sur présentation d'un justificatif.

- Si le nombre de participants est insuffisant, l'EPK se réserve le droit d'annuler un stage 15 jours avant sa date de début. Dans ce cas, le remboursement des frais d'inscription est total.

Procédure de prise en charge : DPC



Doit de tirage annuel : 14 heures max.

Forfaits horaires :

	Présentiel/Classe virtuelle	
	Frais pédagogique (Part ODPC)	Indemnisation (Part PS)
Formation continue (FC)	54.00 €	41.00 €
Evaluation des pratiques professionnelles (EPP)	70.20 €	41.00 €
Gestion des risques (GDR)	70.20 €	41.00 €
Programme Intégré (PI)		
- FC	54.00 €	41.00 €
- EPP ou GDR	70.20 €	41.00 €

Plafond triennal de prise en charge d'actions de formation continue

Année	Plafond
Si 1 ^{ère} inscription en 2023	30 heures
Si 1 ^{ère} inscription en 2024	21 heures
Si 1 ^{ère} inscription en 2025	Aucun plafond dans la limite des 14 heures annuelles

Modalités d'inscription

S'inscrire en ligne à l'action de formation choisie sur le site www.mondpc.fr / Référence organisme EPK : **1233**

Adresser votre inscription à EPK 1702 rue St Priest 34090 Montpellier, avec un chèque de caution (qui vous sera restitué si vous remplissez les critères du DPC).

Clôture des inscriptions à J-15 du stage présentiel.

Procédure de prise en charge : FIFPL



Sont éligibles les formations **d'une durée minimal de 6h00**, soit une journée, soit par 3 modules successifs de 2h00 ou par 2 modules successifs de 3h00.

Sont également éligibles les formations **d'une durée minimal de 3h00** correspondant à une **prise en charge d'une ½ journée**.

Toute demande préalable de prise en charge doit impérativement être saisie sur le site du FIFPL, au plus tard, dans les 10 jours calendaires suivant le 1er jour de formation. Passé ce délai de 10 jours calendaires, votre demande de prise en charge sera refusée.

Enveloppe globale 2024 : 600 € par an et par professionnel.

Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, dans la limite de 600 € par an et par professionnel.

Pour les formations e-learning, la prise en charge est plafonnée à 100 € par jour de formation et limitée à 300 € par an et par professionnel.

Les pièces à fournir pour chaque demande AVANT la formation:

- Demande de prise en charge correctement remplie (**en ligne sur le site du FIF-PL**)
- Photocopie du versement à la contribution (URSSAF, papier personnel)
- RIB du demandeur
- Devis ou convention à fournir : votre convention de formation reçue au moment de l'inscription
- Programme détaillé de la formation

Comment se passe la prise en charge:

1. Financement personnel de la formation auprès de l'EPK
2. Dans le même temps, constitution de la demande de prise en charge (**en ligne**)
3. A la fin de la formation ou du dernier module de l'année civile : une attestation de Présence et de Règlement vous est envoyée par mail **si votre règlement est à jour**
4. Remboursement du FIF-PL

ATTENTION : Si vous n'avez pas de retour du FIF-PL à la suite de votre demande préalable, les contacter directement.

Les formations...



Rééducation Oro-Maxillo-Faciale

La rééducation oro-maxillo-faciale est un domaine à la fois restreint par sa localisation et très vaste par ses applications. Les pathologies traitées sont très diverses, comme les œdèmes de la face et du cou, avec et sans interruption des voies lymphatiques, les cicatrices d'origine traumatiques ou chirurgicales, les paralysies faciales, les fractures de la face, les limitations d'ouverture buccale, les traitements post-carcinologiques ...

La prise en charge des dyspraxies oro-faciales est un volet fondamental de cette spécialité. Son incidence dans la lutte contre la récurrence des dysmorphies faciales fait du kinésithérapeute maxillo-facial le partenaire indispensable de l'orthodontiste ou du chirurgien dans le cadre de traitements ODF ou de chirurgie orthognathique.

Module
Dyspraxies
linguales,
labiales & de la
ventilation

2 ½ jours / 17h

Module
Dérangement
Temporo
Mandibulaire

2 jours / 14h

Module
Traumatologie
faciale

2 ½ jours / 18h

Module Paralysie
faciale
périphérique

2 jours / 12h

Cas Pratiques &
raisonnement
clinique

3 jours / 21h

Thérapie
manuelle du
rachis cervical

1 ½ jours / 9h



Le cycle complet permet d'obtenir un **Certificat de Spécificité Professionnelle (CSP)** reconnu par le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

par **Isabelle BRETON, François GOYET, Stéphanie TRICHOT, Audrey GALTIER, Chloé BAYOL**

© Copyright 2025/2026 EPK, toute reproduction interdite, page 17

Les formations...

Rééducation Pédiatrique

Dès la naissance et jusqu'à la fin de sa croissance, un enfant peut être amené à faire des séances de kinésithérapie. Les principales prises en charges concernent :

- la kinésithérapie respiratoire
- l'orthopédie : malposition de pied, problème de hanche, de torticolis, plexus brachial, ou scoliose.
- les pathologies neurologiques

Quels est le rôle du kinésithérapeute en pédiatrie ?

Tout d'abord il s'agit de traiter la pathologie de l'enfant, de surveiller son évolution et adapter les techniques kinésithérapiques tout au long du traitement selon les besoins. Le kinésithérapeute a aussi un rôle de conseiller vis à vis des parents pour que le quotidien soit facilité.

Enfin, il collabore avec le médecin et les professionnels paramédicaux (appareilleur, psychomotricien, ergothérapeute...) pour discuter et adapter, si nécessaire, le traitement de l'enfant.

Module I
KINESITHERAPIE
RESPIRATOIRE
3 jours - 9h théorie /
12h pratique

Module II
TROUBLES TONIQUES ET
POSTURAUX: Torticolis-
Plagiocéphalie
3 jours - 9h théorie /
12h pratique

Module III
TROUBLES NEURO
MOTEURS de
l'enfant
3 jours - 9h théorie /
12h pratique

Module IV
ORTHOPÉDIE
PÉDIATRIQUE
3 jours - 9h théorie /
12h pratique



Le cycle complet permet d'obtenir un **Certificat de Spécificité Professionnelle (CSP)** reconnu par le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

par **Thierry VIVARES, Dr. Michel MAESTRACCI, Pr. Guillaume CAPTIER, Dr. Aurélien JACQUOT, Dr. Fanny ALKAR**



avml

Association Vivre Mieux
le Lymphœdème

PEC kinésithérapique
immédiate après
chirurgie du cancer
du sein et des
complications + ou -
tardives des
traitements
oncologiques

3 jours / 20h

Prise en charge du
drainage et des
bandages
membre inférieur

1 jour / 7h

Prise en charge du
drainage et des
bandages
membre supérieur

1 jour / 7h

Actualisation des
techniques de
drainage
membres inférieur
et supérieur

1 jour / 7h

Actualisation des
techniques de
bandage
membres inférieur
et supérieur

1 jour / 7h

Les formations...

Drainage Lymphatique Manuel

Le drainage lymphatique manuel est une technique de massage doux destinée à stimuler la circulation de la lymphe et à détoxifier l'organisme, tout en renforçant le système immunitaire. Il s'effectue avec les doigts et la paume des mains sur l'ensemble du corps, en suivant le sens de la circulation lymphatique et en variant la pression.

Le drainage lymphatique est particulièrement indiqué dans le cas où le patient est atteint d'un lymphœdème, ou fait face à un risque important d'en développer un. Un lymphœdème est une augmentation de volume d'une partie plus ou moins importante du corps à la suite d'une accumulation de liquide lymphatique dans les tissus sous-cutanés. Il survient souvent après l'ablation des ganglions, régulièrement utilisée dans le traitement du cancer du sein (5 à 20% des cas dans le cas de cancer du sein).



par Maryvonne CHARDON, Hélène POURQUIER

Les formations...

Rééducation des Pathologies Sportives

Si le sport est avant tout un plaisir, et présente de nombreux bienfaits pour notre santé, il ne faut pas perdre de vue le risque de blessure qui est toujours présent.

La rééducation est une étape importante du traitement de la blessure. Dans ce cas, la kinésithérapie permet :

- De soulager les symptômes, en particulier la douleur
- De récupérer toutes les capacités : force musculaire, souplesse, mobilité, équilibre...
- De se réadapter progressivement à l'effort, pour préparer la reprise sportive dans les meilleures conditions



Module Rééducation de l'épaule instable et conflictuelle

1.5 jours
Théorie : 1h30
Pratique : 9h30

Module Rééducation posturale des tendinopathies du membre inférieur

1.5 jours
Théorie : 1h30
Pratique : 9h30

Module Rééducation des pubalgies

1.5 jours
Théorie : 1h30
Pratique : 9h30

Les formations...

Thérapie Manuelle

La thérapie manuelle utilise les mains comme moyen essentiel de prise en charge d'une affection, aussi bien pour soigner que diagnostiquer. Elle va agir sur les différents tissus du corps : articulations, viscères, ligaments, muscles, peau...

Cette thérapie traite avant tout les perturbations mécaniques ou dégénératives (arthrose) des articulations, des muscles et de la colonne vertébrale. Mais elle peut aussi avoir une action sur des perturbations fonctionnelles d'un organe, comme la constipation, en l'absence de maladie nécessitant une prise en charge par la médecine conventionnelle.

Dans sa démarche, la thérapie manuelle s'attache toujours à rechercher la cause primaire de la pathologie suivant sa conception propre du corps et de l'origine de la douleur.



Formation modulaire, annuelle ou forfait
Le cycle complet permet d'obtenir un
Certificat de Spécificité Professionnelle (CSP)

reconnu par le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

Cycle Spécificité

Bassin 1
Pied, cheville
Bassin 2
Rachis lombaire
Bassin 3
Rachis dorsal 1
Genou, hanche
Rachis dorsal 2
Membre sup.
Rachis cervical
Cas clinique
Certification

108 heures

Forfaits

Forfait Rachis

x 4 modules

Forfait Bassin

x 3 modules

Forfait Membres Sup. & Inf.

x 3 modules

Les formations...

Kinésithérapie du Sport

Reconnue par l'Ordre des kinés, cette formation qualifiante en Kinésithérapie du Sport vous propose un programme court permettant d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences essentielles à la prise en charge des sportifs amateurs ou de haut niveau. Que ce soit sur le plan préventif ou thérapeutique, notre équipe de formateurs expérimentés vous orienteront de façon à ce que vous puissiez apporter une réponse rapide et efficace aux besoins de votre clientèle sportive.

Rééducation des
pubalgies

1,5 jours / 11h



Trigger points:
thérapeutique des
algies & de la
posture

2 jours / 14h



K-tape &
strapping

2,5 jours / 15h



Rééducation
posturale des
tendinopathies du
membre inférieur

1,5 jours / 11h

Echauffement,
récupération &
réathlétisation

2 jours / 12h

Rééducation de
l'épaule instable &
conflictuelle

1,5 jours / 11h

Gestes d'urgence
en kinésithérapie

2 jours / 14h

Le cycle complet permet d'obtenir un **Certificat de Spécificité Professionnelle (CSP)** reconnu par le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

Les formations...

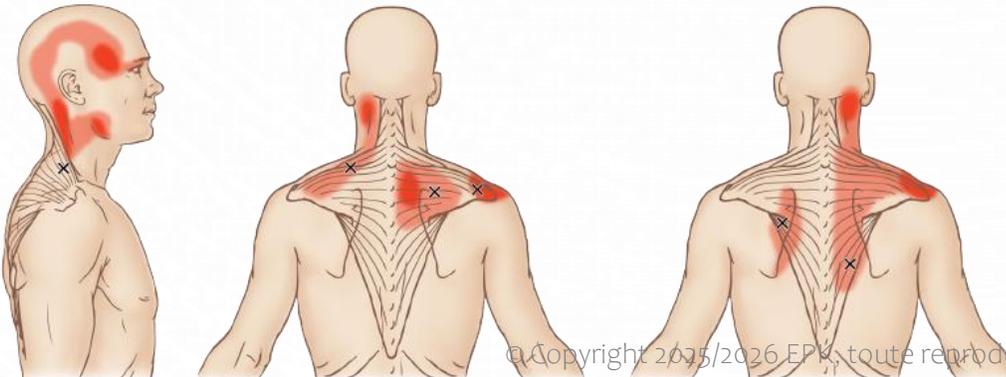
Trigger Points

La thérapie des points trigger myofasciaux consiste à traiter ce que l'on appelle les points triggers myofasciaux, MTrP, dans un muscle. Les points trigger myofasciaux sont des zones douloureuses et crispées dans la musculature humaine. Ils touchent autant les muscles que les fascias.

Les points trigger myofasciaux figurent parmi les causes les plus fréquentes de douleurs chroniques de l'appareil locomoteur, ce que l'on appelle douleurs myofasciales. Ils peuvent apparaître à n'importe quel endroit du corps. Une thérapie professionnelle des points trigger résout les contractures et ainsi les douleurs de manière durable.

**Trigger points :
thérapeutique
des algies & de la
posture**

2 jours
Théorie : 5h
Pratique : 9h



Les formations...

Pilates - Posturologie Ortho-Dynamique

Les douleurs ne sont pas les seules conséquences du trouble postural. La raideur thoracique génère une diminution de la compliance majorant les pathologies respiratoires. La raideur articulaire et l'hypotonie des muscles profonds favorisent la perte de l'équilibre.

Cette formation centrée sur le renforcement des muscles profonds, l'assouplissement articulaire, et le travail de la ventilation offre un outil particulièrement adapté dans le renforcement de l'équilibre, la lutte contre l'enraidissement et prend sa source dans la méthode Pilates.

Elle donne aux kinésithérapeutes de nouveaux outils pour améliorer chez leurs patients : posture, équilibre, souplesse, prise de conscience du corps et ventilation.

Cette technique est donc très pertinente chez les séniors après chirurgie bariatrique, dans le travail des pathologies du rachis, des pathologies respiratoires et chez la femme enceinte ainsi que dans nombreuses pathologies neurologiques.

Formations dispensées au Cabinet de la formatrice:

<https://michelevivares.com/>

Module I

Fondamentaux de
la correction
posturale

3 jours / 9h théorie
12h pratique

Module II

Matwork & petit
matériel

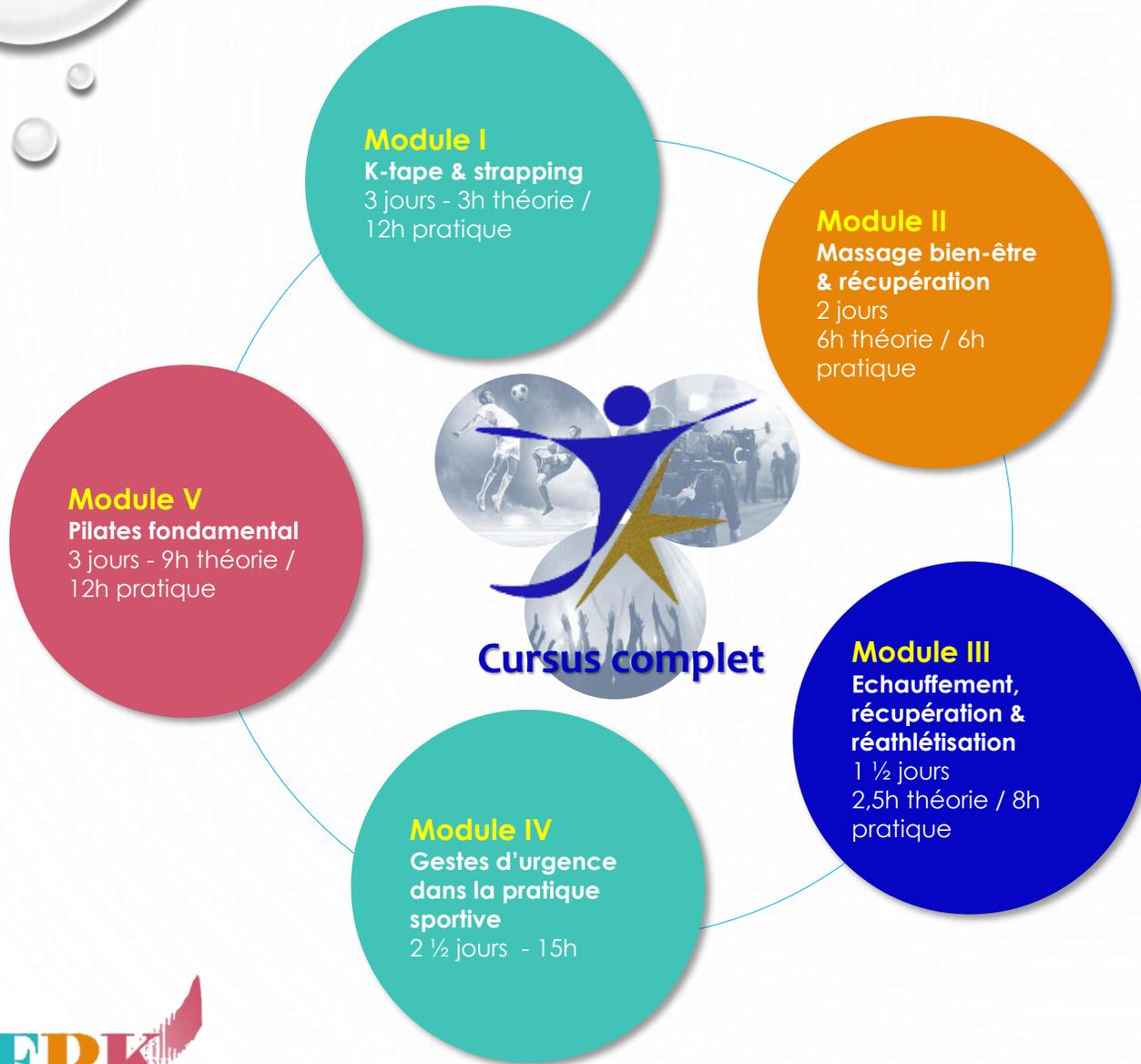
3 jours
9h théorie / 12h pratique

Master Class

1 jour
1h théorie
6h pratique

par Michèle VIVARES-TOLEDO

Les formations...



Kiné Events

Vous voulez intervenir en dehors de votre cabinet sur des évènements artistiques et sportifs ?

Vous êtes proche d'une salle de spectacles, d'un théâtre, d'un plateau de tournage ou d'un lieu dédié aux sports !

Rejoignez la formation «Kiné Events» et entrez dans notre réseau Kiné Events.

- Une plateforme unique nationale.
- Une coordination inter – kinés assurant un suivi et une qualité de soins pour les artistes et sportifs.

Le cursus « Kiné Events » c'est:

- Une charte de qualité professionnelle,
- L'homogénéisation d'un matériel de qualité,
- La garantie d'une expertise et d'une légitimité.

Les formations...

Formations des formateurs

L'évolution de la formation initiale des Masseurs Kinésithérapeutes, l'ouverture de la profession à la recherche clinique entraîne une nécessité de réactualiser les connaissances des enseignants et des tuteurs de stage.

Les maîtrises des nouvelles technologies d'enseignement : TIC : Technologies de l'information et de la communication, APP : Apprentissage par problème, évaluation des pratiques professionnelles... sont autant d'objectifs que les enseignants et tuteurs de stages doivent maîtriser.

Ces formations s'adressent aux kinésithérapeutes ayant pour ambition de devenir référents dans l'encadrement d'étudiants stagiaires, et à tous ceux qui ont à cœur de développer leurs compétences en repensant leur approche professionnelle.

Ces enseignements développent de manière synergique, des compétences théoriques et leurs applications pratiques. Proposés en alternance, ils s'articulent autour de cours théoriques, de travaux dirigés et de mises en situation pratiques.

**Formation obligatoire si vous souhaitez devenir terrain de stage pour l'IFMK Montpellier.*

Former & évaluer

4 jours/ 28h
+ 1 journée pratique

Tutorat & stages*

4 jours / 28h



Validation de spécificité...



L'Ordre des kinés propose aux organismes de formation continue de s'engager en signant une charte déontologique.

En signant cette charte, notre organisme s'est engagé à dispenser une formation qui répond aux critères déontologiques, visant à garantir aux masseurs-kinésithérapeutes formés :

- une formation conforme au modèle de la pratique fondée sur les preuves et traitant de savoirs disciplinaires et de savoir-faire associés basés sur les données acquises de la science et utilisés selon un mode de raisonnement critique ;
- une formation (hors champ de la formation interprofessionnelle) réalisée par un ou des masseurs-kinésithérapeutes – formateurs remplissant les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession pouvant être assistés par d'autres professionnels en raison de leur expertise dans un champ disciplinaire ou scientifique particulier ;
- une formation mettant en œuvre en continu une procédure de démarche qualité relevant des standards reconnus du secteur de la formation.

L'EPK est signataire de 4 chartes et donc, **accrédité** par le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, à **valider les spécificités suivantes**:

- 🌀 Rééducation Maxillo Faciale
- 🌀 Rééducation Pédiatrique
- 🌀 Rééducation du Système Musculo-Squelettique (Thérapie Manuelle)
- 🌀 Kinésithérapie du Sport

Pour afficher une spécificité, le kinésithérapeute doit :

- ▶ Avoir suivi une formation en rapport avec l'une des spécificités reconnues par le CNOMK auprès d'un organisme de formation continue signataire de la charte de l'Ordre relative aux organismes de formation (lien vers la charte), sur 4 années maximum. Le volume horaires d'enseignement reçu par le kinésithérapeute doit être au minimum de 80 heures.



Grille tarifaire...

PILATES: Posturologie Ortho-Dynamique		
Formation	Tarif	P.E.C.
Module I : Fondamental	700€	FIFPL
Module II : Matwork & petit matériel	700€	FIFPL
Master class pratique	300€	FIFPL

KINE EVENTS: Suivi et qualité de soins pour les artistes et sportifs		
Formation	Tarif	P.E.C.
Echauffement, récupération & réathlétisation *KS*	400€	FIFPL
Massage bien-être & huiles essentielles	500€	FIFPL
Gestes d'urgence en kinésithérapie *KS*	600€	FIFPL
K-Tape & strapping *KS*	700€	FIFPL
Pilates: Fondamental	700€	FIFPL

THÉRAPIE MANUELLE		
Formation	Tarif	P.E.C.
Chaque module	370€	Selon module
En forfait (tarif par module)	300€	Selon module
Forfait Spécificité (12 modules)	3480€	Selon module

Pour valider la spécificité Kinésithérapie du sport, il faut avoir suivi tous les modules *KS*

DRAINAGE LYMPHATIQUE MANUEL		
Formation	Tarif	P.E.C.
Actualisation des techniques de drainage - MI/MS	300€	DPC & FIFPL
Actualisation des techniques de bandages - MI/MS	300€	DPC & FIFPL
PEC du drainage & des bandages - Mbr Inférieur	300€	DPC & FIFPL
PEC du drainage & des bandages - Mbr supérieur	300€	DPC & FIFPL
Prise en charge kinésithérapique immédiate après chirurgie du cancer du sein et des complications plus ou moins tardives des traitements oncologiques	700€	DPC & FIFPL

FORMATIONS DES FORMATEURS		
Formation	Tarif	P.E.C.
Tutorat & Stages 1ère partie Tutorat & Stages 2ème partie	1000€	FIFPL
Former & évaluer 1ère partie Former & évaluer 2ème partie	1200€	FIFPL

RÉÉDUCATION PÉDIATRIQUE		
Formation	Tarif	P.E.C.
Troubles toniques & posturaux	700€	FIFPL
Troubles neuromoteurs de l'enfant	700€	DPC & FIFPL
Kinésithérapie respiratoire	700€	FIFPL
Troubles orthopédiques	700€	FIFPL

TRIGGER POINTS		
Formation	Tarif	P.E.C.
Trigger points: Thérapeutique des algies et de la posture *KS*	500€	FIFPL

RÉÉDUCATION DES PATHOLOGIES SPORTIVES		
Formation	Tarif	P.E.C.
Rééducation des pubalgies *KS*	600€	DPC & FIFPL
Rééducation posturale des tendinopathies du membre inférieur *KS*	600€	DPC & FIFPL
Rééducation de l'épaule instable & conflictuelle *KS*	600€	DPC & FIFPL

RÉÉDUCATION MAXILLO FACIALE		
Formation	Tarif	P.E.C.
Module Dyspraxies linguales, labiales & de la ventilation	700€	DPC & FIFPL
Module Déangement Temporo Mandibulaire	600€	DPC & FIFPL
Module Traumatologie faciale	700€	DPC & FIFPL
Module Paralysie faciale périphérique	600€	DPC & FIFPL
Module Rééducation en chirurgie orthognatique	600€	DPC & FIFPL
Module Cas pratiques & raisonnement clinique	600€	FIFPL



Tarifs spécial jeunes diplômés...

*Vous venez d'être diplômé(e) en Masso-Kinésithérapie? Félicitations!
Vous êtes chez nous privilégié(e)...*

Kiné Events
5 modules
2 500€
au lieu de ~~2 850€~~

Inscriptions :
epk@epkmontpellier.fr
www.epkmontpellier.fr
Tel: 04 99 23 23 09

PILATES
3 modules
1 500€
au lieu de ~~1 700€~~

Tarifs privilégiés
Pendant toute l'année qui suit la graduation

CSP THERAPIE MANUELLE
10 modules
3 480€
au lieu de ~~4 400€~~

Copie de l'attestation de réussite / Diplôme obligatoire pour toute inscription

CSP Rééducation Pédiatrique
4 modules
2 400€
au lieu de ~~2 800€~~

Facilités de paiement

CSP Kinésithérapie du Sport
7 modules
3 570€
au lieu de ~~4 900€~~

CSP Rééducation Maxillo Faciale
6 modules
3 090€
au lieu de ~~3 570€~~

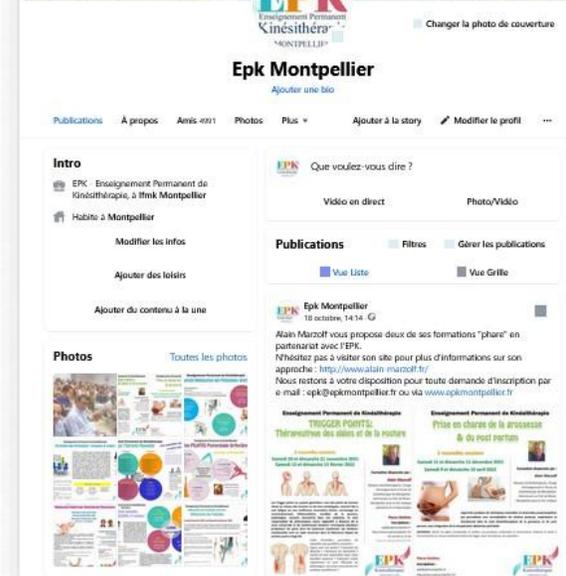
COMPARATIF	
Tarifs publics	Tarifs « jeunes diplômés »
700 €	600 €
650 €	570 €
600 €	530 €
500 €	450 €

Internet & réseaux sociaux...

www.epkmontpellier.fr



- ▶ Consulter notre calendrier de formations
- ▶ Trouver rapidement une formation par thème
- ▶ Consulter, télécharger ou imprimer le contenu détaillé des programmes et déroulés pédagogiques
- ▶ S'inscrire à une ou plusieurs sessions de formation et recevoir les documents relatifs à la confirmation
- ▶ S'informer sur l'actualité de l'EPK
- ▶ Poser une question ou demander un renseignement



Notre démarche qualité...

Soucieux de la qualité de nos prestations, nous évoluons dans une démarche d'amélioration continue. Par le biais de questionnaires en fin de formation, nous analysons vos retours (précieux pour nous) et mettons tout en œuvre pour répondre à vos attentes.

Par ailleurs, depuis 1993, l'EPK fait partie des membres fondateurs de la Charte de Qualité des organismes de formation continue SOFAC et la qualité de nos interventions a été récompensée par l'obtention du référencement Datadock.

Le SOFAC regroupe 33 organismes (en 2021) de formation continue ayant pour objectif premier **l'amélioration de la formation continue pour les Masseurs Kinésithérapeutes** et autres Professionnels de Santé.

Pour cela, l'ensemble des organismes de formation adhérents sont signataires d'une charte de qualité garantissant :

- La compétence des formateurs
- La qualité des formations
- La conformité de leurs actions de formation en relation avec le décret de compétences des Masseurs-Kinésithérapeutes
- Le respect des règles déontologiques entre les organismes adhérents
- Le respect de la réglementation Française en matière de formation continue

L'EPK a obtenu la certification Qualiopi en décembre 2021 et respecte donc les 7 critères du référentiel.

